



GROUPES DE JEUX

Recommandations à l'intention
des communes et des cantons

Dans un monde en constante évolution, le développement de l'enfant ne va pas sans défis. Il est indispensable que les enfants puissent jouer entre eux, étancher leur soif de découverte ainsi qu'étendre et améliorer leurs compétences linguistiques avant d'entrer à l'école enfantine. C'est à ce niveau que les groupes de jeux – dès lors qu'ils bénéficient du soutien des cantons et des communes – sont en mesure d'exercer une grande influence.

Nous formulons par conséquent les recommandations suivantes à l'intention des communes et des cantons:

1. Responsabilités: clarifiez les responsabilités dans le domaine des groupes de jeu et de la petite enfance au sein de la commune et du canton.

2. Réseau: veillez à intégrer les animatrices et organismes de groupes de jeux ainsi que les *Centres de contact spécialisés pour les groupes de jeux (CSG)* aux processus de communication et au réseau de la petite enfance, afin d'en faire des acteurs du système de détection précoce.

3. Obligation d'informer: rassemblez des connaissances utiles pour le pilotage des groupes de jeux, en mettant par ex. en place une obligation d'informer: où trouver les offres de groupes de jeux, quels sont leurs organisateurs et combien d'enfants y participent ?

4. Locaux: mettez à disposition des groupes de jeux des locaux appropriés et abordables au sein des communes ainsi que des lieux en pleine nature.

5. Conventions de prestations: Si vous représentez un canton, concluez avec le *Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeux (CSG)* une convention de prestations, dans laquelle sont entre autres consignées des exigences en termes de qualité.

Si vous représentez une commune, concluez des conventions de prestations avec les organismes locaux de groupes de jeux, qui vous aideront à développer l'offre.

6. Perfectionnement: créez une plateforme dédiée au développement du réseau et de la qualité, par ex. via des cours communs de perfectionnement destinés aux spécialistes de la petite enfance.

7. Subventions: offrez aux enfants issus de familles disposant de peu de moyens la possibilité de participer à un groupe de jeux en subventionnant les contributions des parents.

À l'heure actuelle, on peut supposer que 50 à 60 % des enfants fréquentent un groupe de jeux. Les experts en sciences économiques ont depuis longtemps apporté la preuve que les investissements dans la petite enfance sont extrêmement rentables à longue échéance. Les groupes de jeux occupent une place essentielle dans tous les concepts majeurs d'encouragement précoce et leurs animatrices constituent des partenaires de premier plan dans le système de détection précoce.

Les offres de groupes de jeux répondent cependant aussi à un réel besoin de parents, des écoles enfantines et des établissements scolaires. Tous ont reconnu que la transition vers le système de formation formel se révèle beaucoup plus facile pour les enfants participant à des groupes de jeux et leurs parents.

Les communes et cantons ont donc tout intérêt à se pencher sur le sujet des groupes de jeux. C'est pourquoi nous avons le plaisir, grâce aux présentes recommandations, de vous guider à travers l'univers des groupes de jeux et de vous montrer comment vous pouvez contribuer au futur succès de la formation des enfants dans votre commune ou votre canton.

Table des matières



1. Pourquoi les communes et cantons devraient s'intéresser aux groupes de jeux?

Qu'est-ce qu'un groupe de jeux?	7
Raisons pour lesquelles les communes et cantons devraient s'intéresser aux groupes de jeux	8
Objectifs éducatifs du groupe de jeux	9
Qu'est-ce que la formation de la petite enfance?	9

2. Recommandations à l'intention des pouvoirs publics

Recommandations à l'échelon fédéral	10
Recommandations à l'intention des cantons	13
Recommandations à l'intention des communes	14
Le paysage des groupes de jeux	15

3. Quels sont les apports d'un groupe de jeux?

Pour l'enfant	16
Pour la famille	16
Pour la société	16
De quoi les groupes de jeux ont-ils besoin pour que leurs prestations soient efficaces?	17

4. Qualité

19

5. Coûts et financement

Tâches accomplies	21
Recommandations en matière de salaires	21
Méthode des coûts complets	22
Financement	22
Conventions de prestations à l'échelon communal	23
Conventions de prestations à l'échelon cantonal	23

6. Conclusion

La participation à un groupe de jeux est dans l'intérêt de la société	25
---	----

Pourquoi

les communes et cantons devraient s'intéresser aux groupes de jeux?

Aujourd'hui, il n'est plus certain que les enfants puissent disposer d'un environnement de jeux stimulant, étancher leur soif de découverte et développer leurs compétences linguistiques. Simultanément, les exigences posées aux parents et les charges pesant sur eux vont croissant. Et il est ainsi fréquent que les enfants entrent à l'école enfantine avec un niveau de formation insuffisant – un désavantage qui peut avoir des répercussions durant toute la scolarité. C'est exactement à ce niveau que le groupe de jeu intervient, en stimulant les jeunes enfants et en procurant des informations à leurs parents.

En tant que représentant d'une commune ou d'un canton, le thème de l'encouragement de la petite enfance vous tient à cœur et peut-être réfléchissez-vous à la manière dont vous pouvez répondre

à la demande croissante de groupes de jeux. En Suisse alémanique, plus de 4500 offres de groupes de jeux sont d'ores et déjà actives.

Le groupe de jeu équivaut à une offre de formation dans un domaine peu réglementé. La grande diversité du paysage des groupes de jeux est source d'innovations. Les prestations proposées par les groupes de jeux sont décrites au chapitre 3. Il s'agit aujourd'hui de continuer à développer la qualité des offres de groupes de jeux, ce pour quoi s'engagent la *Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)* et les scientifiques.

Le présent guide expose des faits, des arguments et des recommandations qui vous permettront d'exploiter l'important potentiel de tels groupes.



Qu'est-ce qu'un groupe de jeux?

Le groupe de jeux réunit, une ou plusieurs fois par semaine pendant une demi-journée environ, de huit à dix enfants à partir de deux ans et demi et jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Les groupes de jeux sont organisés de manière permanente et sont dirigés par une animatrice spécialement formée.

Dans ces offres, tout tourne autour du jeu, c'est-

à-dire la manière dont les jeunes enfants découvrent et apprennent le monde.

Le terme de «groupe de jeux» n'est pas univoque: le groupe de jeux X peut par ex. englober plusieurs animatrices et plusieurs groupes d'enfants sous l'égide d'un même organisme. Dans le présent document, il s'entend comme un seul groupe d'enfants avec une animatrice.



Objectifs éducatifs du groupe de jeux

Les objectifs éducatifs sont exposés dans le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. Le groupe de jeux vise à obtenir les résultats suivants:

Pour les enfants

L'enfant a des compétences, il est actif et avide de savoir. Il explore son environnement de vie de manière indépendante et avec tous ses sens.

L'enfant relève des défis et possède de multiples compétences sociales et de communication. Il est en mesure de prendre des responsabilités adaptées à son âge. Les parents voient leurs compé-

Pour les parents

tences éducatives développées et renforcées.

Au besoin, les parents reçoivent des informations sur les centres de consultation professionnels, les offres d'aide, les offres de formation dont ils peuvent bénéficier et les interlocuteurs compétents.

Les enfants ainsi que leurs parents sont familiarisés avec un

Pour la société

contexte pédagogique lors de l'entrée à l'école enfantine.

L'animatrice de groupe de jeux détecte les anomalies qui affectent le développement d'un enfant et les signale, ce qui permet de définir des stratégies d'action.

Raisons pour lesquelles les communes et cantons devraient s'intéresser aux groupes de jeux:

- Les animatrices et organismes de groupes de jeux sont des acteurs clés de la petite enfance au sein du système de formation. Les offres de groupes de jeux jouent un rôle essentiel dans tous les concepts d'encouragement précoce des cantons, villes et communes (par ex. dans le cadre du programme Primokiz¹).
- La demande de fréquentation de groupes de jeux émane également des écoles enfantines et des établissements scolaires. Les enseignants ont reconnu que la transition vers le système de formation formel se révèle beaucoup plus facile pour les enfants participant à des groupes de jeux et leurs parents.
- Les offres de groupes de jeux répondent à un réel besoin des parents et leur fréquentation devient de plus en plus une évidence. À l'heure actuelle, on peut supposer que 50 à 60 % des enfants prennent part à un groupe de jeux. Dans certaines communes, tous les enfants fréquentent un groupe de jeux.
- De plus en plus de communes confient aux animatrices de groupes de jeux des tâches dans les domaines de la formation de la petite enfance, de la socialisation précoce, de la promotion de la santé, de l'intégration ou de l'encouragement des compétences linguistiques des enfants d'âge préscolaire. Une partie des offres de groupes de jeux bénéficie d'une aide financière des pouvoirs publics. Des locaux sont fréquemment mis à disposition des animatrices ou organismes de groupes de jeux.
- En l'absence de détection précoce, il n'est pas possible de remédier aux retards de développement. Il a été démontré que les offres de groupes de jeux peuvent combler une partie de ces lacunes.

¹ www.primokiz.ch

Qu'est-ce que la formation de la petite enfance?

Le terme de «formation» désigne ici le processus d'apprentissage individuel d'un enfant et son parcours éducatif. Les enfants commencent leur apprentissage dès la naissance en se découvrant eux-mêmes et en découvrant leur environnement. Dans ce sens, la «formation» doit être comprise comme la contribution de l'enfant à son propre développement. Les adultes soutiennent le développement de l'enfant grâce à un accueil bienveillant et à une éducation attentive.

Les enfants en bas âge se forment principalement par le jeu et au moyen d'échanges avec les enfants de leur entourage et avec des adultes de référence. Les groupes de jeux constituent par conséquent des lieux de formation précoce de toute première importance. Ils contribuent au développement des enfants qui les fréquentent, leur permettant de devenir des personnes responsables et sociables.

Recommandations

à l'intention des pouvoirs publics

Encadrée par des bénévoles, la *Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)* est l'interlocuteur clé pour toutes les questions ayant trait aux groupes de jeux en Suisse. Ses membres sont les animatrices de groupes de jeux, qui sont généralement organisées sous la forme de centres de contact spécialisés cantonaux.



Confédération La **Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)** soutient également les groupes de jeux à travers des actions politiques et, en tant qu'association professionnelle, représente les intérêts des animatrices.



Canton Le **Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeux (CSG)** constitue l'interface cantonale (ou régionale) entre les animatrices de groupes de jeux et la **FSAJ**.

CSG
Centres de contact spécialisés
pour les groupes de jeux

Commune Membre de la **FSAJ** et d'un **CSG**, l'animatrice de groupe de jeux œuvre à l'échelle locale. Des associations ad hoc ont été fondées sous la forme d'organismes pour de nombreux groupes de jeux ou sont affiliées à d'autres organisations (par ex. communauté scolaire). Certains groupes de jeux revêtent la forme d'entreprises individuelles.

**Animatrice de
groupe de jeux**

Recommandations à l'échelon fédéral

Dans le domaine de la petite enfance, la Confédération s'est jusqu'à présent engagée dans le développement de l'offre de structures d'accueil collectif de jour par l'intermédiaire de programmes de financement incitatif – programmes dont les groupes de jeux ne peuvent pas bénéficier puisqu'ils ne sont pas des structures d'accueil au sens de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) et ne sont par conséquent pas soumis au régime de l'autorisation.

La Confédération se préoccupe néanmoins du développement de la petite enfance et permet à la FSAJ de continuer à étoffer l'offre de groupes de jeux dans le cadre de différents programmes. De concert avec diverses fondations, elle a largement participé au financement de la présente brochure

et au développement de critères de qualité applicables à l'échelle nationale.

L'objectif est ici que la Confédération soutienne à l'avenir le mouvement des groupes de jeux dans l'ensemble du pays, par ex. au moyen d'un financement de base de la FSAJ, afin que les principales prestations en faveur des animatrices de groupes de jeux puissent être améliorées.



Recommandations à l'intention des cantons

1.

Un premier pas important pour les cantons consiste à définir les **responsabilités** au sein de l'administration cantonale s'agissant de la petite enfance (et partant des groupes de jeux) afin d'assurer la coordination des programmes et des mesures.

2.

Intégration des organismes de groupes de jeux aux **processus de communication et au réseau** du canton dans le domaine de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Les centres de contact spécialisés pour les groupes de jeux (CSG) sont les interlocuteurs compétents à cet égard.

3.

Instauration d'une **obligation d'informer** pour les groupes de jeux, de façon à ce que les cantons et les villes puissent rassembler des connaissances leur permettant de piloter l'offre de groupes de jeux. La tenue d'un registre centralisé peut être confiée aux CSG par le biais d'une convention de prestations.

4.

Conventions de prestations avec les CSG: en tant que partenaires et experts dans ce domaine, les centres de contact spécialisés pour les groupes de jeux mettent leur savoir-faire à la disposition du canton, en particulier pour le conseil, la détection précoce, l'assurance et l'amélioration de la qualité, le développement de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, la tenue du registre des groupes de jeux et bien plus encore. Les conventions de prestations permettent de régler de manière contraignante les relations entre les cantons et les CSG.

5.

Organisation ou cofinancement de la formation et du perfectionnement: de nombreux cantons organisent d'ores et déjà des manifestations de mise en réseau et de perfectionnement ayant trait à la petite enfance. Il convient de veiller à ce que les animatrices de groupes de jeux aient la possibilité d'y prendre part.

Les CSG et la FSAJ sont tout disposés à apporter leur aide aux cantons et se tiennent à leur disposition pour toute question.

La liste des CSG compétents est disponible à l'adresse:
www.sslv.ch → Fédération → Centres de contact spécialisés.

Recommandations à l'intention des communes

Les CSG et la FSAJ soutiennent les communes lors de la conclusion de conventions de prestations avec les organismes de groupes de jeux. Les recommandations ci-après peuvent cependant être aussi mises en pratique en l'absence de convention de prestations.

- 1.** Pour les communes également, il est important de déterminer en premier lieu les **responsabilités** concernant la petite enfance (et donc aussi les groupes de jeux) au sein des unités et des services.
- 2. Intégration dans les réseaux et les systèmes de détection précoce:** les communes doivent re(connaître) les organismes de groupes de jeux en tant qu'acteurs importants de la petite enfance. Il est essentiel que les animatrices de groupes de jeux soient invitées à participer aux groupes de travail (par ex. pour le développement de concepts), cours de perfectionnement, états des lieux, rencontres de réseautage, etc.
- 3. Communication:** dans leur propre intérêt, les communes doivent intégrer les groupes de jeux (perçus comme un atout local) dans leurs processus de communication, par ex. en publiant leurs coordonnées sur le site web communal.
- 4. Plan d'urbanisme:** les communes doivent mettre des locaux appropriés à disposition des groupes de jeux et les associer à leurs réflexions sur la planification des constructions et du territoire, par ex. lors du développement de quartiers ou de la planification d'un centre familial.
- 5. Conventions de prestations:** conclure des conventions de prestations avec des organismes de groupes de jeux permet aux communes de contrôler la qualité et l'évolution des groupes de jeux ainsi que d'associer les animatrices au développement du réseau communal dédié à la petite enfance, et tout particulièrement au système de détection précoce. Grâce aux conventions de prestations, il est également possible de régler des domaines tels que la promotion des compétences linguistiques, l'entrée en contact avec les parents, la transition vers l'école enfantine ou vers d'autres modèles.
- 6. Subvention des contributions des parents:** les communes doivent donner aux familles disposant de peu de moyens la possibilité d'inscrire leurs enfants à des groupes de jeux en subventionnant les contributions des parents. À cet effet, la FSAJ met différents modèles à disposition.



Le paysage des groupes de jeux

Sur le modèle des «playgroups» anglais et des «Kinderläden» allemands, les premiers groupes de jeux ont vu le jour en Suisse alémanique dans les années 1970. En Suisse romande et dans le Tessin, d'autres formes d'encouragement de la petite enfance ont été développées, de sorte que les groupes de jeux peuvent être considérés comme une spécificité de la Suisse alémanique.

Très varié, le paysage des groupes de jeux est en constante évolution. La grande implication per-

sonnelle auprès des enfants des animatrices de groupes de jeux constitue la force qui porte l'ensemble du mouvement. Un travail considérable a été entrepris à tous les niveaux et continuera de l'être – avec force engagement et volontariat.

Afin de garantir une offre de groupes de jeux irréprochable sur les plans pédagogique, professionnel et qualitatif, la conclusion de conventions de prestations avec les communes et les cantons s'impose.

Quel

sont les apports d'un groupe de jeux?

Les enfants dotés de compétences adéquates – persévérance, motivation, contrôle de soi, créativité, stabilité émotionnelle, etc. – ont de plus grandes chances d'exercer de meilleurs emplois à l'âge adulte, de percevoir un salaire plus conséquent, d'avoir davantage d'amis, d'être non-fumeurs et de ne pas commettre d'actes criminels. Ils sont en outre généralement plus satisfaits que des personnes dénuées de ces qualités². Les prestations offertes par les groupes de jeux s'inscrivent par conséquent non seulement en faveur du développement de l'enfant et de sa famille, mais aussi de la société.

Pour les enfants

«Il y a d'autres enfants»³

L'enfant est le bienvenu dans le groupe de jeux, où il peut nouer des contacts avec d'autres enfants, trouver de nouveaux amis et faire des expériences sociales.

«Il y a des jouets»

Au sein d'un espace stimulant et de liberté, l'enfant découvre de nouveaux matériels ludiques et des jeux adaptés à son âge, apprend des chansons, des rituels et des règles. Il est encouragé à être créatif et à expérimenter.

«Je peux faire d'autres choses ici»

Dans un cadre protégé et sous la surveillance d'un référent de confiance, l'enfant fait l'expérience de points de vue, de modes d'éducation et de thèmes différents de ceux auxquels il est habitué dans sa famille.

«Je suis dehors toute la journée»

Les groupes de jeux qui se déroulent en forêt, dans des fermes ou en pleine nature permettent aux enfants d'étancher leur soif d'aventure de façon saine, tout en renforçant leur système immunitaire.

«Sans maman et sans papa»

De nombreux enfants sont pour la première fois de sortie sans leurs parents lors de groupes de jeux.

Pour les parents

«Mon enfant peut y apprendre l'allemand»

L'animatrice de groupe de jeux encourage l'enfant à s'exprimer, l'aide à améliorer son langage et fait office de modèle dans ce domaine.

«Ici, mon enfant a de la place pour jouer»

Pour les parents, le groupe de jeux constitue un environnement ludique sûr, dans lequel leurs enfants peuvent s'adonner au jeu, tout en étant autorisés à bouger et à faire du bruit.

«J'y rencontre d'autres parents»

Tous les parents, même ceux qui se trouvent dans des situations sociales particulières (isolation, connaissances linguistiques lacunaires, difficultés d'orientation), apprécient le contact et les échanges.

«Un soulagement et une aide»

Les parents considèrent que le groupe de jeux leur apporte un soulagement et une aide lorsqu'il s'agit de gérer le quotidien et d'assumer leurs tâches éducatives.

«Ici je reçois des informations»

Les parents ont la possibilité de s'entretenir avec l'animatrice de groupe de jeux s'agissant du stade de développement de l'enfant, des thèmes éducatifs, des mesures d'encouragement et de l'entrée à l'école enfantine.

Pour la société

«Maillon de la chaîne de formation»

À l'entrée à l'école enfantine, les enfants et leurs parents sont déjà habitués à un environnement pédagogique.

«Acquisition du langage avant l'entrée à l'école»

Tous les enfants qui fréquentent des groupes de jeux sont en contact avec l'allemand. Ils peuvent ainsi améliorer leur compréhension de la langue et enrichir leur vocabulaire.

«Détection précoce»

Les animatrices de groupes de jeux formées sont en mesure d'identifier précocement les retards de développement. Elles peuvent également «prendre le pouls» des besoins des jeunes familles.

«Intégration facile d'accès»

Pour les parents et les enfants, le groupe de jeux offre une possibilité d'intégration aisée, à laquelle peuvent également accéder les familles n'ayant pas facilement accès à la formation.



De quoi les groupes de jeux ont-ils besoin pour que leurs prestations soient efficaces ?

Cantons et communes: les groupes de jeux peuvent déployer leur plein potentiel uniquement s'ils bénéficient du soutien des cantons et des communes, par ex. dans le cadre de conventions de prestations.

FSAJ: l'offre de groupe de jeux doit être d'une qualité irréprochable pour produire l'effet souhaité. La FSAJ a développé des critères correspondants fondés sur des données scientifiques et propose régulièrement des cours de perfectionnement.

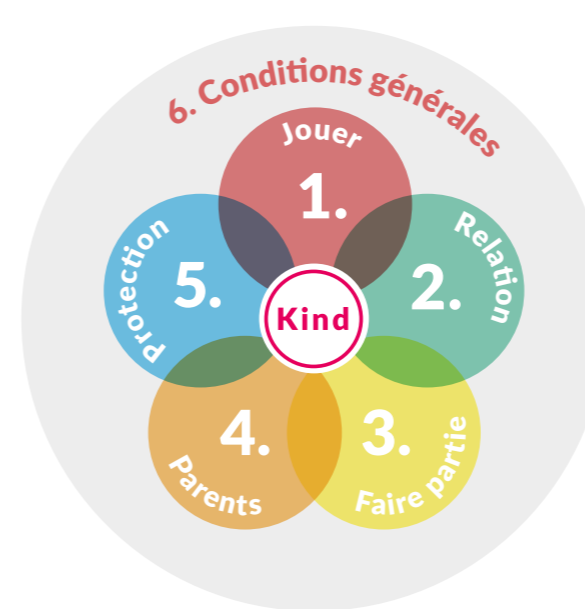
École: les bases acquises dans le cadre du groupe de jeux ne peuvent porter leurs fruits à long terme que si l'encouragement des enfants se poursuit après leur intégration dans le système scolaire.

² Prof. Daniel Schunk, économiste, universités de Mayence et de Zurich

³ Toutes les affirmations et citations en italique proviennent d'enfants, de parents, de spécialistes et de membres des autorités.



Qualité



À l'instar de toutes les mesures dans le domaine de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, les groupes de jeux ne sont véritablement efficaces que si la qualité est au rendez-vous. Pour développer la qualité des groupes de jeux, la FSAJ a conçu des critères ad hoc. Basés sur les critères de qualité éprouvés relatifs aux structures d'accueil⁴, ceux-ci ont été élaborés de manière scientifique. Leur applicabilité dans la pratique a ensuite été examinée lors d'une vaste procédure de consultation. Ces critères englobent un instrument d'auto-évaluation et d'évaluation externe. D'autres informations concernant la qualité des groupes de jeux sont disponibles auprès de la FSAJ.

Les critères de qualité sont répartis en six domaines:

- 1. Jouer** Le domaine «Jouer» englobe une multitude d'activités ludiques soigneusement encadrées, l'organisation rythmée du temps alloué au groupe de jeu, la fonction de modèle de l'animatrice, le soutien au développement du langage et à la communication ainsi que l'observation de l'enfant.
- 2. Façonner les relations** Ce critère décrit les modalités selon lesquelles l'animatrice accompagne l'enfant, crée un climat positif, assure l'acclimatation au sein du groupe de jeux, favorise les contacts sociaux entre les enfants et gère les comportements perturbateurs.
- 3. Appartenance et participation** L'accent est ici placé sur l'intégration et – autant que possible – la participation des enfants au groupe de jeux. Tous les enfants, quelles que soient leurs différences, sont les bienvenus au sein du groupe de jeux, auquel ils doivent avoir le sentiment d'appartenir.
- 4. Implication des parents** Les parents sont associés au groupe de jeux en tant que partenaires. Ils reçoivent de nombreuses informations, lesquelles abordent également le sujet de l'acclimatation, et peuvent discuter de thèmes liés au développement et à l'éducation avec l'animatrice de groupe de jeux et d'autres parents.
- 5. Assurer la protection** Les enfants confiés à la garde de l'animatrice de groupe de jeux sont en droit d'être protégés. L'animatrice dispose ainsi d'informations en cas d'urgence et sur le comportement à adopter en pareille situation, veille à l'hygiène, exclut toute source de danger et protège les enfants des contacts avec des personnes non autorisées.
- 6. Conditions générales** Les conditions générales comportent des indications sur l'âge des enfants, les horaires des groupes de jeux, le taux d'encadrement, les qualifications de l'animatrice, les exigences en matière de locaux et l'organisme responsable.

⁴ Label de qualité QualiIPE pour les institutions de la petite enfance: www.quali-kita.ch -> Pour les structures d'accueil -> Les outils de travail



Coûts et financement

La qualité du groupe de jeux est un facteur décisif pour l'encouragement efficace de l'enfant et donc pour l'amélioration de son potentiel de développement. À l'heure actuelle, des exigences élevées sont à juste titre posées en termes de professionnalisme des groupes de jeux. Ceci dit, le revenu d'une animatrice de groupe de jeux est aujourd'hui à peine supérieur au minimum vital⁵. C'est pourquoi il est important que les conventions de prestations tiennent compte de l'intégralité des coûts liés à un groupe de jeu et prévoient une rémunération adéquate pour l'animatrice.

Il est recommandé aux communes et aux cantons

de définir les modalités de financement du fonctionnement des groupes de jeux dans les conventions de prestations conclues avec ceux-ci. Afin de soulager les parents, les communes ou les cantons peuvent en outre subventionner leurs contributions.

Des informations plus détaillées, des propositions pour le financement des groupes de jeux et des modèles pour les subventions des contributions des parents sont disponibles auprès de la FSAJ.

⁵ Les spécialistes exerçant des métiers apparentés, comme les institutrices d'école enfantine et les chargés de l'encadrement dans les structures d'accueil, gagnent respectivement trois et deux fois plus.

Tâches accomplies

Pour chaque heure de groupe de jeux, l'animatrice doit consacrer au moins une demi-heure supplémentaire à d'autres tâches nécessaires au fonctionnement:

- entretiens avec les parents et préparation des informations qui leur sont destinées;
- préparation des informations en cas d'urgence pour chaque enfant, élaboration et mise à jour régulière du concept de sécurité et d'hygiène;
- préparation des séances de groupe de jeux (y compris choix des matériels ludiques et des chansons), préparation des locaux, achat de nourriture et de fournitures, nettoyage, etc.;
- gestion de l'après-séance de groupe de jeux: rangement, nettoyage, contrôle des matériels;
- temps de présence additionnel pour l'accueil et le départ des enfants ainsi que les discussions impromptues avec les parents;
- réflexion sur la séance de groupe de jeux et actualisation des connaissances pédagogiques;
- administration (facturation, encaissement, comptabilité, publicité, etc.);
- entretiens avec les services spécialisés, participation aux réseaux de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance et aux systèmes de détection précoce;
- cours de perfectionnement.

Toutes les tâches effectuées doivent être rémunérées.

Recommandations en matière de salaires

Le groupe de jeux supporte un risque d'entreprise considérable, qui est parfois encore accru par le nombre variable d'enfants et la moralité de paiement différente des parents.

Les salaires suivants sont recommandés:

Fonction et formation	Salaire annuel brut pour des postes à temps plein
Stagiaire	10'000 – 14'000
Assistante	36'000 – 42'000
Animatrice de groupe de jeux avec formation de base (sanctionnée par un certificat)	48'000 – 56'000
Animatrice de groupe de jeux avec plus de 8 ans d'expérience, titulaire d'un diplôme ou du label de qualité FSAJ	56'000 – 68'000
Animatrice de groupe de jeux avec plus de 8 ans d'expérience, titulaire d'un diplôme ou du label de qualité FSAJ et exerçant des responsabilités en matière d'administration ou de gestion du personnel	65'000 – 76'000

Des informations détaillées sont disponibles auprès de la FSAJ.

Méthode des coûts complets

Le calcul des frais d'un groupe de jeux doit systématiquement reposer sur la méthode des coûts complets.

Outre le salaire et les prestations sociales de l'animatrice, les coûts suivants sont également à prendre en charge: loyers, frais accessoires du loyer, entretien et réparations, assurances, administration (direction associative, jetons de présence, comptabilité, audit, frais de téléphone et de port), coûts d'acquisition de l'équipement, des jeux, livres, fournitures et peintures, cours de perfectionnement, cotisations fédératives et littérature spécialisée, publicité et relations publiques, nourriture, consom-

mables et matériels de nettoyage (mouchoirs en papier, papier toilette, etc.) ainsi que contributions des parents non acquittées et frais d'interprétariat et de médiation interculturelle.

À cela s'ajoutent les coûts liés à l'organisme de groupe de jeux (par ex. en tant qu'association mais aussi comme entreprise individuelle) ainsi que les charges opérationnelles: acquisition des locaux, communication avec les communes, planification et gestion du personnel, publicité, travail associatif et de réseautage, développement de la qualité, participation aux systèmes de détection précoce et aux réseaux communaux.

Financement

Aujourd'hui encore, les animatrices de groupes de jeux effectuent beaucoup de travail bénévole. Mais les exigences posées à la qualité des groupes de jeux, la reconnaissance du groupe de jeux en tant qu'institution de formation de la petite enfance et les profondes répercussions sur le développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte dépassent le cadre du volontariat. Par ailleurs, la formation et le perfectionnement sont devenus plus exigeants et le travail doit refléter une approche aussi pédagogique que minutieuse.

Il a été démontré que les coûts du groupe de jeux ne peuvent pas être couverts par les seules contributions des parents⁶. Ces dernières ne peuvent toutefois pas être augmentées à l'envi puisque le groupe de jeux doit être ouvert à tous les enfants – et pas uniquement à ceux issus de familles favorisées. Pour obtenir une qualité optimale, la conclusion de conventions de prestations est par conséquent recommandée.

⁶ Voir l'étude réalisée par la Haute école d'économie de la HES de la Suisse du Nord-Ouest (2010): Wirtschaftliche Situation der Leiterinnen und Leiter von Spielgruppen in Basel-Stadt <https://www.edubs.ch/schullaufbahn/vorkindergarten/dokumentenablage/wirtschaftl-sit-sg-hw-fhnw-2010.pdf>

Conventions de prestations à l'échelon communal

La convention de prestations donne à la commune la possibilité d'influer sur l'offre, la qualité et l'organisation du travail de groupe de jeux.

Outre la mission de base confiée à la direction du groupe de jeux (formation par le jeu, accueil et éducation, encouragement des compétences linguistiques, motrices, sociales et émotionnelles, établissement de relations positives, participation et intégration, formation des parents et cadre protégé), la commune peut également convenir d'autres prestations, telles que:

- mise en place de séances supplémentaires d'encouragement des compétences linguistiques au sein de groupes d'enfants dédiés; perfectionnement des animatrices de groupes de jeux et soutien aux spécialistes, par ex. en s'appuyant sur les enseignements tirés des projets «Spielgruppen plus» (canton de Zurich) et «Obligatorische Deutschförderung» (enseignement précoce obligatoire de l'allemand – canton de Bâle-Ville);
- renforcement de la collaboration avec les parents, par ex. dans le cadre de cafés parents en vue de l'accompagnement du passage à l'école enfantine avant et après l'entrée à celle-ci, avec perfectionnement spécifique des animatrices de groupes de jeux et coopération avec les écoles enfantines;
- mesures d'intégration en faveur d'enfants issus de l'immigration s'accompagnant d'une médiation interculturelle, d'un perfectionnement ad hoc des animatrices de groupes de jeux et d'activités de communication;
- mesures d'intégration en faveur d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers au moyen d'un perfectionnement spécifique de la responsable des groupes de jeux, planification des besoins en matière d'encouragement et soutien par des spécialistes en pédagogie curative, etc.

Conventions de prestations à l'échelon cantonal

La conclusion d'une convention de prestations avec les CSG permet au canton d'acquérir des connaissances sur le paysage des groupes de jeux et de développer encore la qualité de l'offre dans ce domaine. La convention de prestations peut par ex. régler les aspects suivants:

- tenue d'un registre central et établissement de chiffres clés pour les cantons et les communes;
- mise en réseau des animatrices et des organismes de groupes de jeux au sein du canton ou de la région;
- communication, par ex. transmission des sou-
- haits et des règlements cantonaux aux animatrices de groupes de jeux;
- contrôle de la qualité de l'offre de groupes de jeux par les CSG, par ex. au moyen d'évaluations externes et de coachings;
- organisation de cours de perfectionnement spécifiques aux cantons à des fins de développement de la qualité;
- participation de spécialistes des groupes de jeux aux concepts cantonaux;
- mise en place de projets à l'échelle cantonale ou régionale, par ex. pour atteindre les parents peu formés ou faciliter la transition vers l'école enfantine.





Conclusion

Les offres de groupes de jeux faciles d'accès font désormais partie du quotidien dans le domaine de la petite enfance. Fréquenter un groupe de jeu s'accompagne en effet des processus de formation décisifs pour le futur succès scolaire de l'enfant, car les enfants en bas âge ont une grande capacité d'apprentissage – par le jeu.

Il est scientifiquement prouvé que d'importantes bases pour le développement des compétences linguistiques, sociales, cognitives, physiques et émotionnelles ainsi que pour la prédisposition aux mathématiques sont acquises durant la petite enfance. Dans l'idéal, tous les enfants bénéficient d'un soutien dans leur processus naturel d'apprentissage, tant au sein de la famille qu'en dehors. Dans le cadre du groupe et d'un accompagnement pédagogique, les enfants développent toutes les capacités nécessaires afin d'être préparés de manière optimale à l'entrée dans le système de formation formel et à leur vie future.

La participation à un groupe de jeux est dans l'intérêt de la société

Dans son étude sur le projet Perry Preschool, menée sur plusieurs années, James Heckmann, professeur en économie et lauréat du prix Nobel, est arrivé à la conclusion suivante: les mesures de soutien précoce constituent des investissements efficaces et rentables pour la promotion de l'économie et du marché du travail. Plus l'investissement est opéré tôt, plus l'apport pour la société est élevé, et ce dans une proportion de 1:7.

Chaque montant investi se traduit ainsi par des économies et des recettes supplémentaires sept fois plus importantes. Ce rapport a été recalculé par de nombreux scientifiques – en Suisse également. Ce ne sont pas ici les fourchettes très différentes (jusqu'à 1:17) auxquelles ont abouti les calculs qui étonnent le plus, mais bien le fait que personne n'ait conclu à un rapport inférieur à 1:2.

Impressum



Les présentes recommandations ont été formulées dans le cadre du projet «**Qualitätsentwicklung in Spielgruppen**».

Organisme: Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)

Gestion et conception: Fabienne Vocat, VOCATWORK

Conception technique: Groupe de pilotage de la FSAJ

Expertise scientifique: Prof. Sonja Perren, Université de Constance et Haute école pédagogique du canton de Thurgovie

Groupe de pilotage:

Eva Roth, présidente de la FSAJ

Ruth Betschart, vice-présidente de la FSAJ

Mirjana Lanzarone, Comité directeur de la FSAJ

Annette Weissgerber, Direction générale de la FSAJ

Sabine Jacober, FSAJ; Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeux du canton de Glaris

Claudia Käser, FSAJ; Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeux BL-Fricktal

Danyela Kid, Commission de formation de la FSAJ

Bettina Mehrtens, Commission de formation de la FSAJ

Conseil scientifique:

Heinz Altorfer, Commission suisse pour l'UNESCO

Dr Laurent Duttweiler, Kinderarztpraxis am Bahnhof, Uznach

Marcel Fierz, directeur de programme QualiIPE

Herbert Knutti, Outside The Box GmbH

Prof. Sonja Perren, Université de Constance et Haute école pédagogique du canton de Thurgovie

Heidi Simoni, Marie Meierhofer Institut für das Kind MMI

Illustrations: Charlotte Fischer; www.lottefischer.de

Layout: Kristijan Sessa; www.tuffi.allyou.net

Nous adressons nos remerciements aux organisations énumérées ci-dessous pour leur soutien déterminant:

Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, Office fédéral des assurances sociales

Fondation Paul Schiller

Jacobs Foundation

Association QualiIPE

Septembre 2017 © Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)

© 2017 Suisse. Fédération suisse des animatrices de groupes de jeux (FSAJ)

Direction de la FSAJ
Hofmeisterstr. 7, 3006 Bern
www.sslv.ch
info@sslv.ch